



# ***DES IMAGES POUR L'ÉGALITÉ***

## **PROPOSITIONS D'ACTIVITÉS À MENER EN CLASSE**

### **INTRODUCTION**

L'usage principal du dossier *Des images pour l'égalité* est l'analyse des photographies de presse et le travail sur les 12 fiches thématiques. Celles-ci contiennent des informations factuelles, chiffrées et juridiques ainsi que des ressources bibliographiques, audiovisuelles et des liens Internet qui permettent à l'enseignant-e de définir une large gamme d'activités.

Les propositions ci-dessous sont destinées aux enseignant-e-s qui désirent bénéficier d'animations pédagogiques prédéfinies, sur chacun des 12 thèmes.

### **MODE D'EMPLOI**

La structure des activités pédagogiques se présente de la manière suivante :

- Titre de la fiche
- Disciplines : indication des discipline(s) ciblées
- Objectif pédagogique général
- Constat
- Proposition(s) d'activité
- Objectif spécifique de l'activité
- Une démarche possible
- Ressources pour mener à bien l'activité

SPPE, mars 2008

***Chère enseignante, cher enseignant,***

*Vous avez des suggestions d'activités ? N'hésitez pas à nous en faire part.  
Nous les intégrerons dans ce document.*

# SOMMAIRE

<b>1. LES ETATS A L'ACTION .....</b>	<b>PAGE 4</b>
Activité 1 : La définition de la discrimination.....	4
Activité 2 : La loi fédérale sur l'égalité entre hommes et femmes (LEg).....	5
Activité 3 : Une action concrète en matière d'égalité en Suisse.....	6
<b>2. LES CLICHES SEXISTES .....</b>	<b>7</b>
Activité 1 : Les clichés sexistes dans les livres pour enfants .....	7
Activité 2 : Les clichés sexistes dans les médias .....	8
Activité 3 : Les clichés sexistes dans le langage.....	9
Activité 4 : Un extrait de <i>Roman à l'eau de bleu</i> .....	12
<b>3. LA REPRESENTATION EN POLITIQUE.....</b>	<b>14</b>
Activité 1 : Un quiz sur la représentation des femmes en politique .....	14
Activité 2 : Les enjeux de la représentation politique équitable.....	17
<b>4. LA FORMATION ET L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE .....</b>	<b>19</b>
Activité 1 : Les métiers n'ont pas de sexe ! .....	19
Activité 2 : L'inégalité professionnelle .....	21
<b>5. LE MARCHE DU TRAVAIL .....</b>	<b>22</b>
Activité 1 : Jeux de rôles. Les discriminations sur le marché de l'emploi.....	22
Activité 2 : La différence de salaire entre hommes et femmes.....	24
<b>6. LA CONCILIATION DES VIES PROFESSIONNELLE ET PRIVEE.....</b>	<b>25</b>
Activité 1 : Les modèles familiaux et professionnels souhaités.....	25
Activité 2 : Pour l'égalité entre hommes et femmes en entreprise .....	27

<b>7.</b>	<b>LA PAUVRETE .....</b>	<b>28</b>
	Activité 1 : Qu'est-ce que l'Aide sociale en Suisse ?.....	28
	Activité 2 : Le phénomène des <i>working-poor</i> .....	29
	Activité 3 : Les familles monoparentales .....	30
<b>8.</b>	<b>LES FEMMES DES ZONES RURALES .....</b>	<b>31</b>
	Activité 1 : Le microcrédit .....	31
	Activité 2 : Un programme romand de soutien aux femmes paysannes .....	32
<b>9.</b>	<b>LA VIOLENCE CONJUGALE .....</b>	<b>33</b>
	Activité 1 : Qu'est-ce que la violence conjugale ? .....	33
	Activité 2 : La violence dans les relations amoureuses .....	34
<b>10.</b>	<b>LES MUTILATIONS GENITALES FEMININES .....</b>	<b>36</b>
	Activité 1 : Que sont les mutilations génitales féminines ?.....	36
	Activité 2 : Un programme d'action pour lutter contre l'excision.....	37
<b>11.</b>	<b>LA TRAITE DES FEMMES .....</b>	<b>38</b>
	Activité 1 : La définition de la traite des êtres humains .....	38
	Activité 2 : Les conditions du trafic des femmes.....	39
<b>12.</b>	<b>LA SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE .....</b>	<b>40</b>
	Activité 1 : Qu'est-ce qu'un centre de planning familial ?.....	40
	Activité 2 : La mortalité maternelle. Comment la réduire ?.....	41

Nous remercions Mme Gabriella Della Vecchia et Mme Bernadette Gaspoz, déléguées à l'égalité du PO pour leur relecture attentive et leurs corrections apportées à ce document.

# 1. LES ÉTATS À L'ACTION

**Disciplines : Sciences humaines et plus spécifiquement droit et éducation citoyenne.**

## OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Rendre visible le travail de lutte contre la discrimination à l'égard des femmes réalisé par les États aux niveaux politique, économique, social, culturel ou civil.

## CONSTAT

Les femmes continuent de faire l'objet de graves discriminations à travers le monde. Les gouvernements doivent œuvrer tant sur un plan international que national en s'engageant à promouvoir le principe d'égalité homme-femme et à le faire respecter dans tous les domaines de la société.

## DÉMARCHES ET ACTIVITÉS

### ACTIVITÉ 1 : La définition de la discrimination

**R**echercher dans la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDEF) la définition de la discrimination. Définir les engagements que les États doivent prendre pour éliminer les discriminations à l'égard des femmes.

Identifier des exemples de discriminations constatés dans votre entourage, dans votre communauté et plus généralement dans la société actuelle ou, au contraire, des discriminations qui existaient à une certaine époque mais qui ont peu à peu disparu de notre société.

#### Objectif spécifique

Connaître la notion de discrimination, ses enjeux et ses effets.

#### La démarche

Cette activité se décline en deux temps distincts :

##### 1. Partie théorique

Rechercher la définition de la discrimination dans la Convention et identifier les principaux domaines pour lesquels la CEDEF invite les États parties à prendre des mesures actives.

##### 2. Partie pratique

En petits groupes de 4 ou 5 élèves, réfléchir à l'égalité entre hommes et femmes dans les faits, au sein de notre société. Rechercher des exemples de discriminations qui existent encore à l'heure actuelle ou à l'inverse, des exemples de discriminations qui ont totalement disparu.

Explorer les sphères suivantes : la politique, la famille, le travail, les us et coutumes, les rôles établis, etc.

# 1. LES ÉTATS À L'ACTION

**Disciplines : Sciences humaines (plus spécifiquement droit et éducation citoyenne) et français.**

## ACTIVITE 2 : La loi fédérale sur l'égalité entre hommes et femmes (LEg)

Visionner le film *Faites entrer les témoins ! À propos de la loi fédérale sur l'égalité entre hommes et femmes* (LEg). Identifier le champ d'application de cette loi et ses principaux objectifs.

### Objectif spécifique

Connaître la loi fédérale sur l'égalité entre hommes et femmes (LEg) et ses objectifs.

### La démarche

Visionner en classe la vidéo *Faites entrer les témoins ! À propos de la loi fédérale sur l'égalité entre hommes et femmes* et mener les exercices proposés dans la brochure d'accompagnement développée à l'intention des enseignant-e-s.

Les principaux changements législatifs qui ont permis de réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes peuvent être abordés soit dans le cadre d'un cours organisé par l'enseignant-e, soit par le biais d'exposés présentés par les élèves.

Des débats peuvent être menés à l'issue du film ou des présentations.

**Plus particulièrement, les sujets suivants peuvent être traités lors des débats :**

- Qu'est-ce que la discrimination salariale ?

[www.egalite-suisse.ch](http://www.egalite-suisse.ch)

- Exemple d'un instrument de promotion des bonnes pratiques pour les entreprises

[www.equal-salary.ch](http://www.equal-salary.ch)

- Qu'est-ce que le harcèlement sexuel ?  
Que doivent faire les employé-e-s ?

[www.harcelementsexuel.ch](http://www.harcelementsexuel.ch)

- Comment les couples avec enfants se répartissent-ils les tâches ménagères en Suisse ? Quelles sont les mesures de conciliation qui peuvent être prises pour promouvoir la répartition égale des tâches familiales et ménagères au sein du couple ?

[www.egalite-suisse.ch](http://www.egalite-suisse.ch)

[www.fairplay-at-home.ch](http://www.fairplay-at-home.ch)

[www.fairplay-at-work.ch](http://www.fairplay-at-work.ch)

### Indications pour l'enseignant-e

La LEg s'applique à tous les domaines de la vie professionnelle, de l'embauche au licenciement en passant par la formation continue, le salaire ou encore le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. La loi interdit les discriminations, qu'elles soient directes ou indirectes.

Pour en savoir plus : *La loi sur l'égalité porte ses fruits*. Cette brochure est téléchargeable au format PDF sur [www.egalite-suisse.ch](http://www.egalite-suisse.ch)

La vidéo **Faites entrer les témoins ! À propos de la loi fédérale sur l'égalité entre hommes et femmes** et sa brochure peuvent être obtenues à la bibliothèque de votre école ou au centre de documentation pédagogique du canton de Genève.

Le *Dossier pédagogique LEg* peut être téléchargé sous l'onglet *Publications* du site [www.ge.ch/egalite](http://www.ge.ch/egalite).

# 1. LES ÉTATS À L'ACTION

**Disciplines : Sciences humaines (plus spécifiquement droit et éducation citoyenne).**

## ACTIVITE 3 : Une action concrète en matière d'égalité en Suisse

**T**rouver un exemple de publication ou de programme mené au niveau fédéral ou cantonal par les bureaux de l'égalité. En définir l'objet principal, les buts, les aspects positifs et négatifs.

### Objectif spécifique

Découvrir les actions concrètes développées en matière d'égalité aux niveaux fédéral et cantonal.

### La démarche

Diviser la classe en 4 groupes. Chaque groupe a pour mission de se renseigner sur un programme ou une publication que les bureaux de l'égalité aux niveaux cantonal et fédéral ont mis dernièrement sur pied. Ce travail de recherche d'informations peut se faire soit directement par téléphone soit par le biais d'Internet.

Des activités complémentaires peuvent être demandées aux élèves, comme par exemple :

Rédiger un questionnaire et le soumettre à un-e partenaire du terrain ou mener un entretien avec l'un-e d'eux/d'elles.

LA GRILLE CI-DESSOUS PEUT ETRE UTILISEE :

<b>Titre du programme</b>
<b>Auteur-e-s</b>
<b>Nature du projet (but et mission)</b>
<b>Bénéficiaires / population cible</b>
<b>Objectifs / impact sur l'égalité entre hommes et femmes</b>
<b>Partenaires</b>

### Sources recommandées

- Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes : [www.egalite-suisse.ch](http://www.egalite-suisse.ch)
- Bureaux romands de l'égalité : [www.egalite.ch](http://www.egalite.ch)
- Bureaux suisses de l'égalité : [www.equality.ch](http://www.equality.ch)

## 2. LES CLICHÉS SEXISTES

Disciplines : Sciences humaines, français et langues II.

### OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Analyser les clichés sexistes présents dans la littérature ou les images publicitaires.

### CONSTAT

L'image des hommes et des femmes véhiculée par la publicité, dans les livres et au niveau de la langue n'est pas neutre. Les clichés sexistes que ces domaines contiennent ont un impact important sur la représentation des rôles attendus de chaque sexe.

## DÉMARCHES ET ACTIVITÉS

### ACTIVITE 1 : Les clichés sexistes dans les livres pour enfants

**A**nalyser les clichés sexistes contenus dans certaines collections de livres pour enfants.

#### Objectif spécifique

Comprendre que les images ou les textes adressés aux enfants ou aux jeunes peuvent renfermer de nombreux clichés relatifs aux rôles sociaux attribués aux femmes et aux hommes.

#### La démarche

Rechercher en bibliothèque un ou plusieurs livre(s) clés à proposer en classe ou fournir une liste d'ouvrages que les élèves peuvent étudier.

En petits groupes, les élèves parcourent les livres et analysent les différents personnages de l'histoire.

LA GRILLE ÉVALUATIVE SUIVANTE PEUT ÊTRE PROPOSÉE AUX ÉLÈVES :

Analyse des personnages selon le sexe
Leur rôle
Leurs activités
Leurs relations
Les répliques qui les caractérisent
Les lieux dans lesquels ils/elles sont circonscrit-e-s
Le nombre de fois où ils/elles sont présent-e-s à l'image ou dans l'histoire en général

## 2. LES CLICHÉS SEXISTES

Disciplines : Sciences humaines, français et langues II.

### ACTIVITE 2 : Les clichés sexistes dans les médias

Identifier les stéréotypes sexistes véhiculés par la publicité dans les médias.

#### Objectif spécifique

Comprendre que les images des publicités contiennent de nombreux clichés relatifs aux rôles sociaux attribués aux femmes et aux hommes.

#### La démarche

Individuellement ou en petits groupes, rechercher dans un magazine féminin ou masculin des images de publicité représentant des hommes et des femmes. L'utilisation de publicités vues à la télévision ou au cinéma est également possible.

**ANALYSER LES IMAGES SÉLECTIONNÉES EN UTILISANT LA GRILLE CI-DESSOUS :**

Quel est le produit promu par la publicité ?
Définir les éléments clés de l'image
Quel est le public-cible ? (hommes, femmes, groupe d'âge spécifique, etc.)
Caractéristiques physiques et attitude du / des personnage(s) féminin(s) ?
Caractéristiques physiques et attitude du / des personnage(s) masculin(s) ?
Cliché(s)/norme(s) sexiste(s) auquel-le-s il est fait référence ? Ex : Mère au foyer, femme objet, femme-enfant, ange/sainte, bécassine, etc. Ex : Aventurier, homme d'affaire, homme objet, papa poule, etc.
À partir de l'image, quel est le message principal donné par la publicité et quel est son impact sur les questions d'égalité ? Ex : la violence conjugale est banalisée, la femme est montrée comme une « potiche incapable », l'homme est montré comme un être « violent », le corps de la femme est très maigre ou a des proportions irréalistes, etc.

#### Source recommandée

Présentation des stéréotypes sexistes dans les médias, pour les filles et les garçons, du site Internet du réseau Éducation-Médias, Canada :

[http://www.media-awareness.ca/francais/enjeux/stereotypes/femmes\\_filles/index.cfm](http://www.media-awareness.ca/francais/enjeux/stereotypes/femmes_filles/index.cfm)

## 2. LES CLICHÉS SEXISTES

Disciplines : Sciences humaines, français et langues II.

### ACTIVITE 3 : Les clichés sexistes dans le langage

**F**éminiser une liste de noms de fonctions selon les règles du langage épïcène.

#### Objectif spécifique

Apprendre à féminiser les noms de fonctions.

#### Démarche

Demander aux élèves de trouver l'équivalence des noms de fonctions ci-dessous au féminin (ou au masculin selon les cas) en se basant sur les règles de féminisation des substantifs figurant ci-dessous. Ne donner que les noms figurant dans une colonne ou dans l'autre avant de donner le tableau à compléter en classe.

#### QU'EST-CE QUE LE LANGAGE EPICENE ?

Le langage épïcène permet de concevoir sur la base d'une règle rédactionnelle standardisée tous les documents écrits de manière à respecter l'égalité entre les sexes.

Ceci dans le but :

- de permettre aux femmes comme aux hommes de se sentir également concerné-e-s par ce qu'ils/elles lisent,
- de tenir compte de la totalité des destinataires sans privilégier une catégorie ou l'autre,
- de contribuer à la construction de l'égalité.

CI-DESSOUS, QUELQUES EXEMPLES DE FONCTIONS AU MASCULIN ET AU FEMININ :

Fonctions au masculin	Fonctions au féminin
Le médecin	La médecin (et non pas la médecine qui se rapporte à la science).
L'homme sage-femme	La sage-femme
Le professeur	La professeure
Le steward	L'hôtesse de l'air
Le notaire	La notaire
L'ingénieur	L'ingénieure
Le chef du personnel	La cheffe du personnel
L'assassin	L'assassine

Le maçon	La maçonne
Le sapeur-pompier	La sapeuse-pomprière
L'ambassadeur	L'ambassadrice
Le coureur	La coureuse
Le cuisinier	La cuisinière
Le maître	La maîtresse
L'homme de ménage	La femme de ménage
L'auteur	L'autrice ou l'auteure
Le confrère	La consœur
Le maire	La mairesse
L'esthéticien	L'esthéticienne
Le facteur	La factrice
Le chauffeur de taxi	La chauffeuse de taxi
Le colonel	La colonelle
Le footballeur	La footballeuse
Le soldat	La soldate

## ANNEXE A DISTRIBUER AUX ELEVES : LES REGLES DE FEMINISATION DES SUBSTANTIFS :

Les règles de féminisation romandes sont incluses dans les grammaires françaises ; elles sont les suivantes :

**Les dénominations passent de —TEUR en —TRICE** lorsque la racine remonte à un substantif se terminant par —TE, —TION, —TURE ou par —TORAT, ou encore lorsqu'il s'agit d'une transposition directe du latin. En général, ce sont des mots de formation savante dont on ne peut tirer de participe présent en changeant —TEUR en —ANT : administrateur passe à administratrice parce que la racine remonte à administration ; auteur passe à autrice par transposition directe du latin qui fut à l'origine une transcription concurrentielle d'acteur, actrice ; collaborateur passe à collaboratrice parce que la racine remonte à collaboration ; recteur passe à rectrice par transposition directe du latin ; scrutateur passe à scrutatrice.

**Les dénominations passent de —EUR en —EUSE** lorsque la racine remonte à un verbe. On peut alors en tirer des participes présents en remplaçant —EUR par —ANT (chanteur, chantant). Cette règle s'applique également lorsqu'il s'agit d'une transposition d'un terme d'origine anglaise ; assesseur passe à assessesseuse ; chauffeur passe à chauffeuse ; entraîneur passe à entraîneuse ; footballeur passe à footballeuse ; rapporteur passe à rapporteuse ; sapeur passe à sapeuse.

**Les dénominations passent de —EUR en —EURE** lorsque la racine remonte à un substantif se terminant en —EUR et exprimant étymologiquement une comparaison, ou lorsqu'il n'existe pas de racine directement sous la forme d'un substantif, ou encore lorsque la racine remonte à un substantif se terminant par —SSION, ou que l'usage a imposé le terme : ingénieur passe à ingénieure ; procureur passe à procureure ; professeur passe à professeure ; proviseur passe à proviseure.

**Les dénominations épiciènes, comme leur nom l'indique, restent invariables, le déterminant seul devenant féminin** lorsque la racine remonte à un substantif se terminant par un E muet, ou lorsqu'il s'agit d'un terme d'origine étrangère : un ou une cinéaste ; un ou une fleuriste ; un ou une mannequin ; un ou une médecin.

**Les dénominations se terminent en —ESSE** lorsque le suffixe remonte au latin et est issu du suffixe grec —ISSA : consul devient consulesse ; contremaître devient contremaîtresse ; poète devient poétesse ; pasteur devient pastoresse.

**Les dénominations prennent un E final, avec dédoublement éventuel de la consonne qui précède pour les mots se terminant en —el ou en —eau ou encore les mots se terminant par —en, —on, —at. Les mots se terminant par —er prennent un accent grave au féminin. Le remplacement d'un F se fait par un V ou celui d'un X par un S :**

assistant devient assistante ; avocat devient avocate ; berger devient bergère ; boulanger devient boulangère ; candidat devient candidate ; collégien devient collégienne ; colonel devient colonelle ; commis devient commise ; écolier devient écolière ; écrivain devient écrivaine ; époux devient épouse ; intendant devient intendante ; préfet devient préfète ; sportif devient sportive ; Valaisan devient Valaisanne.

La règle permettant de doubler la consonne, le vocable chef passe à cheffe pour des raisons d'euphonie, on calque donc le substantif sur le vocable chefferie.

**Les substantifs sont remplacés directement par leur équivalent féminin ou masculin** lorsqu'ils désignent explicitement la personne d'un sexe donné : homme-grenouille devient femme-grenouille ; prud'homme devient prud'femme ; sage-femme devient sage-homme (mais dans ce cas précis, la langue courante lui préfère le terme d'homme sage-femme).

**La dénomination féminine ou masculine de la profession est remplacée par une dénomination féminine ou masculine d'une autre racine aussi approchée que possible** lorsqu'une dénomination féminine ou masculine de même racine n'existe pas, a un autre sens, ou est tombée en désuétude : gouvernante donne gouvernant, mais on dira plutôt intendant et intendante ; moine devient moniale.

**Les titres, grades ou fonctions électives** suivent en général les règles énoncées plus haut ; dans certains cas, cette féminisation peut obéir à d'autres règles instaurées par l'usage ou par des prescriptions légales : agrégé devient agrégée ; confrère devient consœur ; député devient députée ; maire devient mairesse ; préfet devient préfète.

**Les termes étrangers suivent les règles de féminisation de la langue d'origine** pour autant que ces termes n'aient pas été francisés : barman devient barmaid ; piccolo devient piccola.

Ces règles sont tirées de : Thérèse Moreau, *Écrire les genres. Guide romand d'aide à la rédaction administrative et législative épiciène*, SPPE - CLDE, 2002.

## 2. LES CLICHÉS SEXISTES

**Disciplines : Sciences humaines, français et langues II.**

### **ACTIVITE 4 : Un extrait de *Roman à l'eau de bleu***

Lire l'extrait de texte ci-dessous issu de l'ouvrage *Roman à l'eau de bleu* d'Isabelle Alonso et en analyser le contenu sous l'angle de l'égalité et des questions de genre.

#### **Objectif spécifique**

Sensibiliser les élèves à la signification des stéréotypes.

#### **La démarche**

Distribuer une copie de l'extrait et laisser le temps nécessaire pour une première lecture générale du texte. Demander aux élèves de souligner les mots ou les expressions féminisé-e-s de façon volontaire par l'auteure.

Relever avec l'ensemble des élèves les clichés sexistes auxquels il est fait référence. Analyser ces clichés et expliquer le contexte historique (ex. :

l'apparition du mouvement féministe, ses objectifs, ses effets).

#### **Donner la définition de certains mots clés tels que :**

- Discrimination : le fait de séparer un groupe social des autres en le traitant plus mal.
- Stéréotype / cliché : opinion toute faite réduisant les particularités individuelles.
- Sexisme : attitude de discrimination à l'égard du sexe féminin.
- Misogyne : qui hait ou méprise les femmes.
- Féminisme : doctrine qui lutte en faveur des droits égaux entre les hommes et les femmes.

#### **Roman à l'eau de bleu**

Dans la société imaginaire inventée par Isabelle Alonso, les femmes ont toujours dominé le monde, c'est dans l'ordre naturel des choses. Concrètement, elles ont accès au pouvoir, aux responsabilités, aux sphères décisionnelles et au respect tandis que les hommes ne peuvent grappiller que les miettes de liberté qu'elles veulent bien leur laisser. Les hommes représentent une population de faibles et de dominés et subissent un ordre socio-politique qui ne leur accorde qu'une place de seconde zone...

**L'extrait ci-dessous est à présenter aux élèves.**

« Après un gymkhana inoffensif sur les boulevards principaux, Kim atteignit le quartier des ministères et passa devant l'Assemblée Nationale. Sur le fronton de pierre de l'illustre édifice, des lettres gravées affirmaient la triple ambition de l'institution : LIBERTE, EGALITE, SORORITE. Sororité ! Même la devise de la République excluait les hommes... Que n'avait-on pas entendu, vingt ans plus tôt, quand les premiers hoministes étaient descendus dans la rue brûler leur étui pénien et réclamer pour les hommes un statut égalitaire dans la société ! La presse s'était déchaînée contre ceux, une poignée à l'époque, qui étaient allés déposer une gerbe sous l'Arche de Triomphe, où coulait cinq jours par mois une fontaine d'eau rougie symbolisant la grande harmonie entre la Femme et l'Univers. « Pour faire un enfant il faut aussi un homme ! » et « Tout enfant a un père ! » hurlaient les lettres rouges des pancartes qu'ils brandissaient au nez des forces de l'ordre dépassées par les événements. Les bataillons de gros costauds étaient restés sourds aux appels des manifestants qui les exhortaient à sortir du rang et rejoindre leurs frères de lutte. Leur soumission à une hiérarchie entièrement féminine avait été la plus forte. Avec la distance du temps, on se demandait comment des phrases aussi banalement anodines avaient pu provoquer de telles tempêtes éditoriales et des prises de position aussi extrêmes dans les médias. Pour le comprendre, il fallait garder présent à l'esprit que, comme tout le reste, la presse était contrôlée par des femmes dont la caractéristique première n'était pas la capacité à se poser ce genre de questions. Mais le mouvement hoministe avait fait tache d'huile. Les hommes, jeunes et issus des milieux favorisés, étaient descendus dans la rue pour crier leur révolte. Ils en avaient marre d'être infantilisés, perpétuels citoyens de seconde zone d'une société dite traditionnellement matriarcale que les préjugés misandres passaient inaperçus, comme s'ils avaient fait part d'un ordre immuable inscrit dans la nature elle-même. Dia la mère, Créatrice de toute Vie et Conceptrice suprême, n'avait-elle pas fait des hommes des créatures joueuses et immédiates, et des femmes des êtres responsables et réfléchis, incluses par la structure même de leurs corps dans l'ordre suprême du Monde ? Autant d'évidences que ces mâles excités remettaient en cause par des slogans et des mots d'ordre qui plongeaient la femme de la rue dans la perplexité (...) « Un homme sans femme est comme un poisson sans bicyclette ! » « Une femme sur deux est un homme ! » Le tintamarre avait été tel que le pouvoir avait cédé sur quelques points : les hommes pouvaient désormais être représentés dans les principales fêtes de l'année, des sections leur avaient été ouvertes dans les grandes écoles, et il n'était plus besoin du certificat de menstruation pour entrer à la Bourse des valeurs ou pratiquer la plongée sous-marine. Les hommes avaient également obtenu le droit de garder leur nom de jeune homme accolé à celui de leur épouse, seigneur et maîtresse. Ces détails paraissaient de bien piètres victoires si l'on considérait la longueur du chemin qui restait à parcourir. Tous les pouvoirs réels restaient entre les mains des femmes, et elles semblaient peu décidées à en lâcher ne serait-ce qu'une miette. Certes, les hommes avaient obtenu, non sans mal, un demi-siècle auparavant, le droit de vote. Mais ils n'étaient que dix pour cent au Parlement. Et quels hommes ! Féminisés, soumis à l'ordre établi, ils semblaient faire assaut de conformisme pour montrer à quel point ils étaient capables d'être aussi féminins que n'importe qui ! C'était à se taper la tête contre les murs. La tâche était colossale. Depuis vingt ans, des campagnes de presse si concomitantes qu'elles paraissaient orchestrées avaient réussi à donner du mouvement des hommes une image tellement dévalorisée qu'aucun citoyen ayant un brin de jugeote n'osait se revendiquer hoministe de peur de se déconsidérer aux yeux de toutes et même de tous. Le mouvement s'était essoufflé. L'ordre femelle régnait de nouveau dans les consciences et dans les têtes. Mais Kim était bien décidé à reprendre le flambeau. Il était content de faire partie de la génération qui recueillait les premiers fruits des luttes de ses aînés. Un jour, lui, Kim, ferait ajouter le mot « fraternité » à la devise de son pays ! Mais ce n'était pas pour demain.

*Isabelle Alonso, Roman à l'eau de bleu, éd. Robert Laffont, 2003.*

### **3. LA REPRÉSENTATION EN POLITIQUE**

**Disciplines : Sciences humaines, français et langues II.**

#### **OBJECTIF PÉDAGOGIQUE**

Connaître les enjeux d'une meilleure participation des femmes à la vie politique aux niveaux international, national, régional ou communal.

#### **CONSTAT**

Aujourd'hui encore, les candidatures féminines aux élections sont minoritaires et les femmes sont souvent moins bien élues que les hommes.

### **DÉMARCHES ET ACTIVITÉS**

*Les activités proposées ci-dessous sont tirées du document accompagnant l'exposition **Femmes et politique** réalisée par le groupe des délégué-e-s à l'égalité de l'enseignement postobligatoire en collaboration avec le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme à Genève.*

#### **ACTIVITE 1 : Un quiz sur la représentation des femmes en politique**

**M**ener un quiz sur le thème de la représentation des femmes en politique.

##### **Objectif spécifique**

Évaluer la représentation des femmes en politique ainsi que les obstacles qui freinent leur implication et leur accès aux postes décisionnels.

##### **La démarche**

Après avoir masqué les réponses qui figurent ci-dessous, copiez le questionnaire et distribuez-le aux élèves.

Dans un deuxième temps, débattre des réponses et des idées données par les élèves.

### Question 1

Voici une liste de pays donnés dans l'ordre alphabétique.

Devinez quels sont les trois premiers pays à avoir octroyé le droit de vote et d'éligibilité aux femmes. Et les trois derniers pays ?

*Réponse : Brésil, Chine, Congo(-Kinshasa), Espagne, États-Unis, France, Inde, Italie, Japon, Philippines, Royaume-Uni, Russie, Suisse, Turquie.*

La « classification » exacte est la suivante (à noter que ce droit est lié à des situations historiques et politiques particulières à chaque pays) :

1. Russie 1918 ; 2. Royaume-Uni 1918 (dès 30 ans) et 1928 (dès 21 ans) ; 3. États-Unis 1920 ; 4. Turquie 1930 (vote) et 1934 (éligibilité) ; 5. Brésil + Espagne 1931 ; 6. Philippines 1935 ; 7. France 1944 ; 8. Italie 1945 ; 9. Japon 1946 ; 10. Chine 1949 ; 11. Inde 1952 ; 12. Congo 1967 ; 13. Suisse 1971.

### Question 2

Citez le nom de personnes que vous considérez comme particulièrement représentatives du monde politique suisse ou étranger (2-3 noms).

A observer : les personnes citées sont-elles en majorité des femmes ou des hommes ?

*Plus d'hommes cités :*

En effet, cette majorité correspond à la réalité. Il y a bien plus d'hommes en politique que de femmes et ce, d'autant plus lorsqu'on s'éloigne du niveau local. La proportion de femmes élues au Conseil national est de 29,5% et de 21,7% au Conseil des États. Cela place la Suisse au 22<sup>e</sup> rang du classement mondial de l'Union Interparlementaire (UIP) au 30 novembre 2007, bien après certains pays de l'hémisphère sud et les pays du nord de l'Europe. De plus, la Suisse se trouve en dessous du seuil, défini comme critique par la communauté internationale, des 30% de femmes nécessaires dans un parlement pour que les femmes y soient réellement représentées.

*Plus de femmes citées : constatez qu'en réalité, c'est le contraire.*

La non-parité en politique pose entre autres le problème de la représentativité de la population par ses élu-e-s. La population est constituée plus ou moins à part égale de femmes et d'hommes (en Suisse 52% de femmes), dont les rôles et les intérêts diffèrent sans que cela soit correctement reflété dans les sphères décisionnelles. Sur le podium des pays comptant les plus hauts taux de femmes élues au niveau national, se trouvent le Rwanda (48.8%), la Suède (47.3%) et la Finlande (42.0%) Les résultats de ces pays sont le fruit de mesures concrètes prises en faveur des femmes: le Rwanda a fixé des mesures de promotion actives au niveau du fonctionnement de son gouvernement (quotas de sièges pour les femmes, notamment), tandis que les partis politiques suédois appliquent des quotas de liste et des listes en fermeture éclair (alternance hommes/femmes).

### Question 3

Pouvez-vous établir deux « portraits robots » : l'un de **la femme politique idéale**, l'autre de **l'homme politique idéal** ?

Attribuez-leur des caractéristiques physiques, des traits de caractère, des compétences et qualités incontournables, donnez des indications sur leur situation familiale et leur parcours de vie (dont la formation, les aspects professionnels et les loisirs).

### Question 4

Pouvez-vous définir les obstacles qui freinent l'implication des femmes en politique ?

*Éléments de réponse : La difficulté de concilier l'activité politique avec la vie professionnelle et familiale, le statut minoritaire, le manque de confiance en soi, la peur, le sentiment de n'être pas prise au sérieux et la crainte des conflits sont notamment évoqués par les citoyennes et les élues.*

### Question 5

Quelles sont les conséquences, pour la société et pour les femmes en particulier, de la sous-représentation féminine et de la surreprésentation masculine dans les instances politiques ?

Débattre.

### **3. LA REPRÉSENTATION EN POLITIQUE**

**Disciplines : Sciences humaines, français et langues II.**

#### **ACTIVITE 2 : Les enjeux de la représentation politique équitable**

**T**rouver les raisons qui expliquent la part importante de femmes présentes dans les parlements des pays situés en tête du classement de l'Union interparlementaire. Plus un pays se trouve en haut du classement, plus le nombre de femmes présentes dans les sphères politiques est important.

##### **Objectif spécifique**

Comprendre les enjeux de la représentation équitable des sexes dans les sphères décisionnelles et connaître la situation de la Suisse par rapport aux autres pays.

##### **La démarche**

Cette activité peut être menée en petits groupes ou individuellement.

1. Rechercher et synthétiser l'information concernant les mesures prises pour améliorer la représentation des femmes en politique dans les pays situés en tête du classement.
2. Rechercher et synthétiser l'information concernant la Suisse.
3. Débattre de la pertinence d'instaurer des quotas. La grille d'arguments de la page suivante peut être reprise.

##### **Sources recommandées**

- Classement des pays concernant la représentation des femmes en politique de l'UIP  
[www.ipu.org](http://www.ipu.org)

- Les femmes en politique: 60 ans en rétrospective, éd. UIP, 2006  
[www.geneve.ch/egalite](http://www.geneve.ch/egalite)

- La représentation des femmes en politique. Données et historique pour la Suisse, SPPE, 2007  
<http://www.geneve.ch/egalite/doc/representation-politique/dossier-femmes-politique.pdf>

### **POUR OU CONTRE LES QUOTAS SELON LE SEXE EN POLITIQUE ?**

#### ***Les partisan-e-s des quotas argumentent en leur faveur de la manière suivante :***

- Du point de vue des résultats, les quotas sont une des actions les plus efficaces. La plupart des pays (ex : Rwanda, Argentine, Costa Rica, Mozambique, Afrique du Sud) qui ont récemment accru de manière importante leur taux de représentation féminine, l'on fait par ce biais ;
- Les quotas ne constituent pas une discrimination mais une compensation pour toutes les barrières se dressant devant les femmes. Les mesures de promotion ne sont par ailleurs pas considérées comme discriminatoires ;
- Ils permettent une meilleure représentation de la population et participent donc à la mise en place d'une démocratie plus efficace ;
- Il n'est pas acceptable que plus de 80% des sièges parlementaires soient occupés par des hommes dans le monde.

#### ***Les principaux arguments des opposant-e-s aux quotas sont les suivants :***

- Les quotas sont contre l'égalité des chances ;
- Ils sont anti-démocratiques ;
- Les politicien-ne-s doivent être élu-e-s en fonction de leurs compétences et non de leur sexe ;
- Il existe un risque d'effet d'entraînement, d'autres groupes pouvant également réclamer l'octroi de quotas ;
- Les quotas créent un risque de stigmatisation, les femmes ayant obtenu leur siège par ce biais risquant d'être décrédibilisées et accusées de ne pas mériter leur place ;
- Les quotas sont utilisés généralement pour permettre à une minorité d'exister politiquement. Or les femmes ne constituent pas une minorité mais la moitié de l'humanité.

## **4. LA FORMATION ET L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE**

**Disciplines : Sciences humaines et information professionnelle.**

### **OBJECTIF PÉDAGOGIQUE**

Prendre conscience de l'impact des stéréotypes de sexe sur le choix d'une profession.  
Encourager chaque élève à considérer la plus vaste gamme de métiers, sans préjugé ni idée préconçue.

### **CONSTAT**

En Suisse, le choix des professions est encore très influencé par l'appartenance sexuelle. Les filles optant pour des filières de formations techniques ou scientifiques sont encore minoritaires, de même que les garçons qui choisissent une profession dans l'éducation infantine ou primaire.

## **DÉMARCHES ET ACTIVITÉS**

### **ACTIVITE 1 : Les métiers n'ont pas de sexe !**

Identifier les représentations et clichés liés au sexe féminin ou masculin qui peuvent exister dans les domaines professionnels suivants : métiers techniques ou mécaniques, domaine de la santé, du social ou de l'enseignement.

#### **Objectif spécifique**

Montrer que les métiers n'ont pas de sexe et qu'ils sont ouverts autant aux filles qu'aux garçons.

#### **La démarche**

Diviser la classe en deux groupes. Le premier groupe réfléchira sur les capacités

nécessaires que doivent détenir les personnes qui s'intéressent aux métiers techniques ; le deuxième groupe se focalisera sur les capacités nécessaires aux personnes travaillant dans les métiers de la santé, du social ou de l'enseignement.

Récolter les idées générales issues de la discussion par groupe, les noter au tableau afin de sensibiliser les élèves à leurs multiples possibilités professionnelles.

Déterminer quels métiers intéressent le plus les élèves en faisant un petit sondage dans la classe et leur demander d'argumenter leurs préférences.

### **Indication pour l'enseignant-e**

Les filles qui choisissent une profession manuelle ou qui s'orientent dans le domaine de l'informatique, de l'électronique ou de la mécanique sont encore peu nombreuses. Elles croient souvent à tort ne pas avoir les capacités nécessaires pour explorer d'autres voies. De leur côté, une majorité de garçons élimine d'emblée certaines professions.

Mais...

*Les métiers techniques* requièrent des capacités telles que la minutie, la précision, le sens de l'organisation, la créativité, l'imagination : des aptitudes couramment développées par les femmes.

Grâce aux machines et aux développements technologiques, la force physique n'est plus indispensable. Les métiers techniques ne sont donc plus exclusivement réservés aux hommes.

*Dans le domaine de la santé, du social ou de l'enseignement*, les hommes sont tout à fait capables de développer les aptitudes nécessaires pour ce genre de professions qui mettent particulièrement l'accent sur les contacts humains.

De plus, les hommes qui s'engagent dans des professions traditionnellement féminines sont très bien accueillis par leurs collègues.

### **Sources recommandées**

- Portail suisse de l'orientation scolaire et professionnelle  
[www.orientation.ch](http://www.orientation.ch)

- Le DVD pédagogique *La technique, c'est pas mon genre !* qui souligne le rôle majeur joué par l'enseignant-e dans le choix de formation professionnelle des étudiantes.

Distribution : HEIG-VD, Tél. : 024 557 63 30 - [www.heig-vd.ch](http://www.heig-vd.ch) ou Le Deuxième Observatoire (Carouge), Tél. : 022 301 37 95 - [info@2e-observatoire.com](mailto:info@2e-observatoire.com)

## 4. LA FORMATION ET L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Disciplines : Sciences humaines et information professionnelle.

### ACTIVITE 2 : L'inégalité professionnelle

Rechercher pour la Suisse la répartition des filles et de garçons selon le niveau d'éducation et la filière d'étude. Identifier les causes et les conséquences de cette répartition sur l'égalité dans le domaine professionnel.

#### Objectif spécifique

Mesurer l'importance des inégalités en termes d'orientation professionnelle. Évaluer les autres inégalités professionnelles qui proviennent initialement de l'inégalité au niveau scolaire.

#### La démarche

Les élèves recherchent et synthétisent les informations contenues dans le document *Statistique de l'éducation 2006*, de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Ce document est téléchargeable sur le site [www.ge.ch/egalite](http://www.ge.ch/egalite) ou sur le site [www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch)

Ils/elles recherchent les causes et les conséquences de ces inégalités sur la

base du document *Filles et garçons : une anticipation de leurs rôles sociaux par des parcours scolaires différenciés* du SRED, 2007. Ce document est téléchargeable sous :

[www.ge.ch/SRED/publications/notesinfo/NotesSRED32.pdf](http://www.ge.ch/SRED/publications/notesinfo/NotesSRED32.pdf)

Ils/elles décrivent un exemple d'action pour favoriser les choix atypiques du point de vue du sexe, par exemple :

- La Journée des filles

[www.journee-des-filles.ch](http://www.journee-des-filles.ch)

- Film documentaire *Pour vous les filles !* de Carole Roussopoulos

- L'Antenne cap Égalité, de l'OFPC

[http://www.ge.ch/ofpc/trouver/cap\\_interview.asp](http://www.ge.ch/ofpc/trouver/cap_interview.asp)

- La brochure *Pour toi, quelle orientation ?*, SPPE et OFPC, 2007

## 5. LE MARCHÉ DU TRAVAIL

**Disciplines : Information professionnelle, sciences humaines, français et langues II.**

### OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Prendre connaissance de la réalité professionnelle actuelle en sensibilisant les élèves à différents aspects du marché du travail.

### CONSTATS

- Malgré leur entrée massive dans le monde du travail rémunéré, les femmes sont minoritaires dans les postes à responsabilités. Le parcours professionnel des femmes est encore très spécifique. Les difficultés liées à la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale sont les premières causes des inégalités entre hommes et femmes.
- Le harcèlement sexuel est interdit par la loi. Les entreprises doivent assurer sa prévention sur les lieux de travail et protéger les victimes. Cependant, la peur de perdre leur emploi empêche souvent celles-ci de se plaindre.

## DÉMARCHES ET ACTIVITÉS

### ACTIVITE 1 : Jeux de rôles. Les discriminations sur le marché du travail

Jouer les jeux de rôle proposés ci-dessous, mettant en scène des situations de discriminations qui pourraient avoir lieu dans le cadre professionnel.

#### Objectif spécifique

Sensibiliser les élèves aux discriminations qui peuvent avoir lieu dans le milieu professionnel et auxquelles ils/elles devront peut-être faire face au cours de leur future carrière.

#### La démarche

Demander à la classe de se répartir en petits groupes de trois ou quatre élèves.

Lire les jeux de rôles présentés ci-dessous et attribuer à chaque groupe l'une des situations. Chaque groupe décide de l'attribution des rôles et de la manière dont se terminera l'histoire.

À tour de rôle, les groupes jouent leur saynète devant l'ensemble de la classe. Après chaque scénario, demander aux acteurs et actrices ce qu'ils/elles ressentent par rapport à la solution apportée au problème. Puis demander à l'ensemble de la classe d'imaginer d'autres fins possibles.

Pour accompagner cette activité, le *Dossier pédagogique LEg* peut être utilisé. Celui-ci est téléchargeable sous l'onglet *Publications* du site Internet [www.ge.ch/egalite](http://www.ge.ch/egalite).

### **Jeu de rôle 1 : Harcèlement sexuel**

Élodie travaille en tant que secrétaire-assistante dans une institution publique depuis 2 ans. Son chef direct, Jean, ne cesse de l'interpeller par des petits noms : *mon lapin, ma chérie, ma poupée, mon bébé*. Cette situation devenant insupportable, Élodie choisit de se confier à la Directrice des Ressources Humaines.

### **Jeu de rôle 1 bis : Harcèlement sexuel**

Ludovic travaille depuis plus d'une année dans une grande banque, dans le secteur marketing. Son travail lui plaît mais depuis plusieurs semaines, il ne cesse de recevoir des e-mails à connotations pornographiques de la part de deux collègues qui travaillent dans le même département que lui. Cette situation le gêne beaucoup et Ludovic choisit d'en toucher un mot à son supérieur.

### **Jeu de rôle 2 : Discrimination à l'embauche**

Une offre paraît dans le journal pour un poste de représent-e de vente. Liliane, 27 ans et jeunes mariée, postule et obtient rapidement un entretien auprès de son éventuel futur employeur, Dimitri. L'entretien se passe bien et tout semble pencher en faveur de Liliane jusqu'à ce que Dimitri lui demande si elle souhaite avoir prochainement des enfants. Liliane choisit de jouer la carte de la sincérité et explique à Dimitri que c'est effectivement un projet qu'elle a avec son mari. Deux semaines plus tard, Liliane reçoit une lettre de la part de Dimitri l'informant que son choix s'est porté sur un autre candidat.

### **Jeu de rôle 3 : Discrimination salariale**

Isabelle a été engagée en tant qu'avocate dans une étude en même temps que Roger et pour la même fonction. Tous les deux sont titulaires d'un même diplôme et ont une expérience professionnelle similaire. Mais en discutant avec Roger de leurs conditions salariales respectives, Isabelle se rend compte qu'une différence de Frs. 1'000.- existe entre son salaire et celui que perçoit Roger. Isabelle n'arrive pas à trouver de raison valable à cette défaveur et décide de se plaindre à son employeur. Celui-ci la licencie peu après.

## 5. LE MARCHÉ DU TRAVAIL

**Disciplines : Information professionnelle, sciences humaines, français et langues II.**

### ACTIVITE 2 : La différence de salaire entre hommes et femmes

Identifier en classe des mesures qui permettraient de diminuer les différences entre les salaires des hommes et des femmes.

#### Objectif spécifique

Comprendre les causes de l'inégalité salariale.

#### Démarche

Demander aux élèves de récolter le maximum d'informations au sujet des différences de salaire entre hommes et femmes, tant aux niveaux suisse qu'international. Sur la base d'une lecture générale de la documentation récoltée (sur Internet, en bibliothèque ou auprès d'associations, etc.), les élèves peuvent construire un discours argumentatif qu'ils/elles défendront devant la classe.

#### Plus spécifiquement, les secteurs suivants peuvent être abordés :

- La promotion des femmes dans les filières techniques et scientifiques ;
- La promotion des femmes aux postes d'encadrement ;
- L'augmentation des structures de garde de la petite enfance ;
- L'augmentation de la prise en charge parascolaire des enfants ;
- Le partage des tâches dans les couples.

#### Sources recommandées

- Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes  
[www.egalite-suisse.ch](http://www.egalite-suisse.ch)

- Brochure *10 ans de la loi sur l'égalité. La Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes en détails*. Cette brochure est téléchargeable sous l'onglet *Publications* du site Internet [www.ge.ch/egalite](http://www.ge.ch/egalite)

## **6. LA CONCILIATION DES VIES PROFESSIONNELLE ET PRIVÉE**

**Disciplines : Information professionnelle et sciences humaines.**

### **OBJECTIF PÉDAGOGIQUE**

Évaluer l'impact du partage des tâches ménagères et familiales sur la carrière professionnelle des personnes actives.

### **CONSTATS**

- La conciliation entre travail et famille incombe le plus souvent aux femmes qui réduisent leur temps de travail pour pouvoir s'occuper des enfants.
- Les femmes avec enfants de moins de 15 ans occupent rarement des postes à responsabilités.
- Très peu d'hommes assurent les tâches domestiques et familiales. 12% seulement travaillent à temps partiel.

## **DÉMARCHES ET ACTIVITÉS**

### **ACTIVITE 1 : Les modèles familiaux et professionnels souhaités**

**P**ar le biais de la grille de questions proposée ci-dessous, discuter de la manière dont les élèves conçoivent l'organisation de leur future famille et/ou de leur carrière professionnelle. Analyser les modèles familiaux et professionnels les plus souhaités par les élèves.

#### **Objectif spécifique**

Comprendre que le partage des tâches à l'intérieur de la famille est conditionné par

les rôles traditionnels attribués à chaque sexe et que ceux-ci ont un impact sur la carrière professionnelle.

#### **La démarche**

Discussion en petits groupes de 4 ou 5 élèves. Les élèves s'expriment sur la manière dont ils/elles imaginent articuler leurs futures vies familiale et professionnelle.

**LES QUESTIONS PROPOSÉES CI-DESSOUS PEUVENT ÊTRE UTILISÉES EN TANT QUE PISTES  
GÉNÉRALES POUR ORIENTER LA DISCUSSION :**

<b>Analyser les modèles familiaux et professionnels souhaités selon le sexe :</b>
Comment imaginez-vous votre vie future ? (mariage? Enfant(s) ? Travail ?)
Selon vous, quelles seront les tâches quotidiennes nécessaires pour le bon fonctionnement de la famille? (préparation des repas, repassage, nettoyage, entretien de la voiture, entretien du jardin, etc.)
Selon vous, qui assurera ces tâches ménagères ?
Pour les filles : Souhaitez-vous travailler ? Si oui, à quel pourcentage ? Souhaitez-vous avoir un/des enfant(s) ? Comment imaginez-vous concilier la vie familiale et la vie professionnelle ? Souhaitez-vous que votre mari/copain/compagnon travaille (ou non), si oui, à quel pourcentage et pourquoi ?
Pour les garçons : Souhaitez-vous travailler ? Si oui, à quel pourcentage ? Imaginez-vous avoir un/des enfant(s) ? Que pensez-vous des « hommes au foyer » qui s'occupent de leur(s) enfant(s), alors que leur épouse/compagne travaille à 100 % ? Souhaitez-vous que votre épouse/compagne/amie travaille (ou non)/travaille à temps partiel ? Pourquoi ?

## **6. LA CONCILIATION DES VIES PROFESSIONNELLE ET PRIVÉE**

**Disciplines : Information professionnelle et sciences humaines.**

### **ACTIVITE 2 : Pour l'égalité entre hommes et femmes en entreprise**

Identifier une entreprise qui a mis en place, en Suisse, des mesures favorables à l'égalité entre hommes et femmes.

#### **Objectif spécifique**

Faire connaître aux élèves les mesures concrètes qu'une entreprise peut mettre en

place pour favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

#### **Démarche**

Demander aux élèves de télécharger le document Manuel PME « Travail et famille » et définir les principales mesures proposées dans ce document.

#### **Source recommandée**

Manuel PME « Travail et famille », SECO, 2007. Document téléchargeable sur le site Internet [www.ge.ch/egalite](http://www.ge.ch/egalite).

## 7. LA PAUVRETÉ

Disciplines : Sciences humaines.

### OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Évaluer l'importance de la pauvreté et son impact sur le quotidien des personnes touchées.  
Définir les populations les plus touchées par la pauvreté.

### CONSTAT

En Suisse comme dans le monde entier, ce sont principalement les femmes qui sont touchées par la pauvreté. De plus, les femmes sont surreprésentées dans les familles monoparentales et une famille monoparentale sur quatre a recours à l'aide sociale.

## DÉMARCHES ET ACTIVITÉS

### ACTIVITE 1 : Qu'est-ce que l'aide sociale en Suisse ?

Lire et synthétiser la publication de l'OFS  
*Facteurs de risque des jeunes femmes à l'aide sociale.*

#### Objectif spécifique

Comprendre le système de l'aide sociale, définir les populations à risques et les facteurs à l'origine de la surreprésentation des jeunes femmes dans les statistiques de l'aide sociale.

#### La démarche

Télécharger et copier la publication. À l'aide du résumé ou de l'ensemble des chapitres dédiés à l'analyse, étudier le système de l'aide sociale suisse, les facteurs de risque des personnes y faisant recours et la situation des femmes en particulier.

#### Source recommandée

*Facteurs de risque des jeunes femmes à l'aide sociale*, OFS, Neuchâtel, 2007.

Document téléchargeable sous :

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/22/publ.Document.100549.pdf>

## 7. LA PAUVRETÉ

Disciplines : Sciences humaines.

### ACTIVITE 2 : Le phénomène des *working-poor*

**A**nalyser le phénomène des *working-poor* (« travailleurs-euses pauvres ») : rechercher sa définition, les caractéristiques des personnes de cette catégorie et leur situation socio-économique.

L'article 11 de la CEDEF peut servir de base pour discuter de l'importance pour les femmes notamment de bénéficier d'une bonne formation puis d'un travail bien rémunéré.

#### **Objectif spécifique**

Connaître la notion de *working-poor*.

#### **La démarche**

Télécharger et copier la publication. À l'aide du résumé ou de l'ensemble des chapitres dédiés à l'analyse, étudier le système de l'aide sociale suisse, les facteurs de risque des personnes y faisant recours et la situation des femmes en particulier.

#### **Source recommandée**

*La pauvreté des personnes en âge de travailler. Taux de pauvreté et de working-poor parmi les personnes âgées de 20 à 59 ans, en Suisse, entre 2000 et 2005*, OFS, Neuchâtel, 2007.

Document téléchargeable sur le site Internet [www.ge.ch/egalite](http://www.ge.ch/egalite).

## **7. LA PAUVRETÉ**

**Disciplines : Sciences humaines.**

### **ACTIVITE 3 : Les familles monoparentales**

**R**echercher quelles sont les caractéristiques des familles dites « monoparentales ».

#### **Objectif spécifique**

Comprendre que cette population est composée avant tout de femmes seules avec leurs enfants et que cette situation familiale entraîne des risques de pauvreté.

#### **La démarche**

À partir du site Internet de la Fédération suisse des familles monoparentales (FSFM) [www.svamv-fsfm.ch](http://www.svamv-fsfm.ch), résumer les caractéristiques données de cette population et les actions que la Fédération soutient.

Débattre éventuellement des prises de position de la FSFM.

## 8. LES FEMMES DES ZONES RURALES

Disciplines : Sciences humaines.

### OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Comprendre que malgré leur implication dans la production agricole, les femmes paysannes ne sont pas assez représentées dans les sphères décisionnelles.

### CONSTAT

Les femmes sont très impliquées dans la production agricole mondiale. Cependant, elles travaillent souvent sans statut juridique propre et ne sont pas représentées dans les sphères décisionnelles, que ce soit au niveau international, national ou régional.

## DÉMARCHES ET ACTIVITÉS

### ACTIVITE 1 : Le microcrédit

À partir des sites Internet proposés ci-dessous, définir et analyser l'intérêt du *microcrédit* pour lutter contre la pauvreté et pour promouvoir l'autonomisation des femmes rurales.

#### La démarche

Rechercher des informations sur la microfinance (microcrédit), par exemple sur la base des sites Internet mentionnés ci-dessous.

Présenter les résultats à l'ensemble de la classe.

#### Objectif spécifique

Comprendre les enjeux du *microcrédit*.

#### Sources recommandées

- Campagne du Sommet mondial du Microcrédit  
[www.microcreditsummit.org/french/index.html](http://www.microcreditsummit.org/french/index.html)

- Plus particulièrement  
[www.yearofmicrocredit.org/docs/french/Brochure\\_francais.pdf](http://www.yearofmicrocredit.org/docs/french/Brochure_francais.pdf)

- 2005, l'année des Nations Unies pour le microcrédit  
[www.yearofmicrocredit.org/pages/multilingual/french.asp](http://www.yearofmicrocredit.org/pages/multilingual/french.asp)

- Microcrédit, réduire la pauvreté et rendre les communautés autonomes  
[www.un.org/french/pubs/chronique/2005/numero3/0305p45.html](http://www.un.org/french/pubs/chronique/2005/numero3/0305p45.html)

- Le film *Le jardin de Lalia* : des microcrédits pour les femmes maliennes. Carole Roussopoulos et Anne Zen-Ruffinen, éd. Idées'Elles, 2004.

## **8. LES FEMMES DES ZONES RURALES**

**Disciplines : Sciences humaines.**

### **ACTIVITE 2 : Un programme romand de soutien aux femmes paysannes**

Identifier et décrire un programme romand de soutien aux femmes paysannes.

#### **Objectif spécifique**

Identifier l'absence de statut de la femme paysanne/agricultrice et l'inégalité formelle qui existe entre conjoint-e-s au sein de l'exploitation agricole en Suisse.

#### **La démarche**

Rechercher sur Internet toutes les informations qui décrivent le programme de soutien aux femmes paysannes. Le présenter à la classe.

Par le biais des associations locales, les élèves peuvent mener des entretiens avec des femmes paysannes.

#### **Source recommandée**

- Le site Internet AGRIDEA de l'Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural

[http://www.srva.ch/pages/famille\\_paysanne.htm](http://www.srva.ch/pages/famille_paysanne.htm)

## 9. LA VIOLENCE CONJUGALE

Disciplines : Sciences humaines et groupe santé.

### OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Savoir reconnaître les violences physiques, sexuelles et psychologiques.

### CONSTAT

La violence dans le couple touche principalement les femmes et constitue une violation grave et fréquente des droits de la personne. Cette forme de violence a lieu avant tout dans la maison, ce qui la rend peu visible de l'extérieur. De forts tabous et préjugés marquent encore cet important problème de santé publique.

## DÉMARCHES ET ACTIVITÉS

### ACTIVITE 1 : Qu'est-ce que la violence conjugale ?

Sur la base de la fiche 9 du dossier *Des images pour l'égalité* et du site Internet [www.violencequefaire.ch](http://www.violencequefaire.ch), identifier ce qu'est la violence conjugale, ses conséquences sur la vie des victimes et les actions possibles pour la prévenir ou la stopper.

#### Objectif spécifique

Connaître les différentes formes de violence conjugale, identifier les principales conséquences de la violence conjugale sur la vie des victimes ainsi que les mesures de prévention et de lutte.

#### Sources recommandées

- Le site Internet spécialisé sur la violence [www.violencequefaire.ch](http://www.violencequefaire.ch)
- Publications sur la violence conjugale du SPPE [www.ge.ch/egalite](http://www.ge.ch/egalite)

#### La démarche

Les élèves, par sous-groupes, sont chargés de trouver les informations suivantes :

- Qu'est-ce que la violence conjugale ?
- Quels sont les effets de la violence conjugale sur les victimes et les enfants ?
- Que faire lorsque l'on en est victime de violence dans le couple ?

## 9. LA VIOLENCE CONJUGALE

Disciplines : Sciences humaines et groupe santé.

### ACTIVITE 2 : La violence dans les relations amoureuses

À l'aide de questions sur le thème « l'amour, c'est quoi ? », identifier les formes de violences qui peuvent exister dans le cadre d'une relation amoureuse.

#### Objectif spécifique

Identifier les différentes formes que la violence peut prendre dans les relations amoureuses.

#### La démarche

Soumettre aux élèves des questions concernant les relations amoureuses et discuter de ce qui semble normal ou non ; de ce qui peut être jugé comme violent vis-à-vis du/de la partenaire.

*Les élèves peuvent éventuellement présenter des saynètes théâtrales sur ce thème.*

#### Indications pour l'enseignant-e

Les trois différentes formes de violence sont présentées ci-dessous de manière adaptée aux jeunes (tiré de *La violence nuit gravement à l'amour*, brochure qui vise la prévention des violences dans les relations amoureuses des adolescent-e-s, SPPE, 2006).

#### **On considère les actions suivantes comme étant de la violence psychologique :**

- humilier son/sa partenaire, le/la faire passer pour bête et nul-le, le/la rabaisser, l'insulter ;
- se montrer excessivement jaloux-se, se permettre de faire du chantage ;
- faire culpabiliser son/sa partenaire, nuire à sa réputation, faire circuler des rumeurs à son égard ;
- décider de l'apparence qu'il/elle doit avoir, lui imposer des choix vestimentaires ;
- l'empêcher d'étudier, de faire ses devoirs, de réviser, de voir ses ami-e-s et l'isoler ;
- créer un climat de crainte, faire peur à son/sa partenaire en criant, en hurlant ;
- lui emprunter de l'argent sans le rendre ;
- imposer ses choix et ses goûts pour les sorties, pour les ami-e-s qu'il/elle peut fréquenter, lui interdire de sortir seul-e ;
- menacer de battre son/sa partenaire, de lui jeter un objet dessus ou de se suicider si il/elle veut mettre un terme à la relation ;
- consulter le natel, l'agenda personnel, la boîte électronique de son/sa partenaire, surveiller ses conversations téléphoniques ;
- détruire les effets personnels de son/sa partenaire

#### **On considère les actions suivantes comme étant de la violence physique :**

- pousser, bousculer, malmener son/sa partenaire
- frapper, gifler, mordre, brûler son/sa partenaire
- donner des coups de poing ou des coups de pieds
- jeter des objets sur son/sa partenaire
- lui tirer les cheveux, le/la pincer, essayer de l'étrangler

**On considère les actions suivantes comme étant de *la violence sexuelle***

- obliger son/sa partenaire à avoir des relations sexuelles en utilisant sa force physique
- le/la contraindre par le chantage, les menaces, la manipulation à faire ou à subir des pratiques sexuelles qu'il/elle ne souhaite pas
- l'oblige à regarder des images pornographiques
- le/la toucher, le/la caresser, l'embrasser sans son accord
- le/la mettre mal à l'aise avec des gestes, des remarques ou des regards qui ne lui plaisent pas.

**S'AIMER, C'EST QUOI ?  
C'est notamment....**

**Se respecter**

S'il n'y a pas de respect, il n'y a pas d'amour. Dans un couple, comme dans la vie, il faut traiter l'autre avec égard, sans moquerie ni brutalité.

*Le respect dans une relation amoureuse, c'est quoi pour toi ?*

**Partager**

Un couple, c'est deux personnes avec chacune son histoire de vie. Discuter permet de connaître les envies et les besoins de l'autre. Se dévoiler et s'écouter, c'est le seul moyen de savoir si on est sur la même longueur d'ondes.

*Le partage dans une relation amoureuse, c'est quoi pour toi ?*

**Avoir confiance**

L'amour est confiant et généreux. Il n'est pas possessif ou soupçonneux. Bien sûr, on ressent parfois de l'inquiétude, quand l'autre n'est pas assez disponible ou qu'il ou elle fréquente d'autres personnes. Mais avoir confiance en soi, en l'autre et dans la relation permet d'éviter les crises de jalousie.

*La confiance dans une relation amoureuse, c'est quoi pour toi ?*

**Se traiter d'égal à égal**

Filles et garçons ont les mêmes droits. Lui ne peut pas tout décider dans la relation sous prétexte qu'il est un garçon. Elle n'a pas à accepter tout et n'importe quoi parce qu'elle est une fille.

*L'égalité dans une relation amoureuse, c'est quoi pour toi ?*

Le texte ci-dessus est tiré du site :

[www.comeva.ch](http://www.comeva.ch), site interactif pour les jeunes réalisé par l'association *Vivre sans violence*.

# 10. LES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES (MGF)

Disciplines : Groupe santé et sciences humaines.

## OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Savoir en quoi consistent les mutilations génitales féminines (MGF).

## CONSTAT

La pratique des MGF est interdite par la loi dans de nombreux pays. Cependant, elle est encore très répandue dans certaines zones d'Afrique et d'Asie, et a de terribles conséquences sur la santé des femmes.

## DÉMARCHES ET ACTIVITÉS

### ACTIVITE 1 : Que sont les mutilations génitales féminines ?

À l'aide de la fiche 10 du dossier *Des Images pour l'égalité* et des ressources proposées ci-dessous, l'ensemble de la classe prépare un exposé sur le sujet des MGF. Le visionnement de l'un des films recommandés sur la fiche 10 est conseillé.

#### Objectif spécifique

Découvrir ce que sont les MGF : les différentes raisons de ces pratiques, les pays où elles ont cours ainsi que les moyens de lutte.

#### La démarche

1. *Partage du travail de la récolte d'informations entre cinq petits groupes d'élèves*

- Recherche d'une définition officielle des MGF.
- Recherche des différentes raisons d'une telle pratique (raison culturelle, psychologique, sociale, religieuse, sexuelle, esthétique, etc.)
- Recherche des différents pays où les MGF sont pratiquées.
- Les conséquences sur la santé psychologique et physique.
- Recherche des moyens de lutte existant pour abolir cette pratique.

2. *Préparation d'un exposé oral de 5 à 10 minutes max. par groupe.*

3. *Une fois l'exposé par groupe terminé, discussion avec l'ensemble de la classe.*

#### Ressources recommandées

- Site Internet du GAMS Belgique  
[www.gams.be/](http://www.gams.be/)

- Fiche d'information : mutilations génitales féminines/excision de l'UNICEF  
[www.aidh.org/Femme/Images/Unicef%20France.pdf](http://www.aidh.org/Femme/Images/Unicef%20France.pdf)

# 10. LES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES (MGF)

Disciplines : Groupe santé et sciences humaines.

## ACTIVITE 2 : Un programme d'action pour lutter contre l'excision

À l'aide des ressources proposées dans la fiche 10 du dossier *Des images pour l'égalité* et des ressources complémentaires proposées ci-dessous, identifier une action ou programme de prévention de l'excision en Suisse ou à l'étranger.

### Objectif spécifique

Comprendre les axes d'action efficaces aux niveaux international, national et local pour lutter contre l'excision en Suisse ou à l'étranger et connaître un exemple de programme.

### La démarche

1. *Partage du travail de la récolte d'informations entre cinq petits groupes d'élèves*

- Recherche d'une définition officielle des MGF.
- Recherche des différentes raisons d'une telle pratique (raison culturelle, psychologique, sociale, religieuse, sexuelle, esthétique, etc.)
- Recherche des différents pays où les MGF sont pratiquées.
- Les conséquences sur la santé psychologique et physique.
- Recherche des moyens de lutte existant pour abolir cette pratique.

2. *Préparation d'un exposé oral de 5 à 10 minutes max. par groupe.*

3. *Une fois l'exposé par groupe terminé, discussion avec l'ensemble de la classe.*

### Ressources recommandées

- Site Internet du GAMS Belgique  
[www.gams.be/](http://www.gams.be/)

- Site Internet du SPPE  
[www.ge.ch/egalite](http://www.ge.ch/egalite)

- Programme National du Mali de Lutte contre l'Excision PNLE  
[www.mpfef.gov.ml/PNLE.htm](http://www.mpfef.gov.ml/PNLE.htm)

# 11. LA TRAITE DES FEMMES

Disciplines : Sciences humaines.

## OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Comprendre en quoi consiste la traite des êtres humains et en quoi cette dernière viole les droits fondamentaux des hommes et des femmes.

## CONSTAT

La traite des êtres humains touche des millions de femmes et de filles qui sont vendues et exploitées dans le marché du sexe, le travail agricole ou domestique.

## DÉMARCHES ET ACTIVITÉS

### ACTIVITE 1 : La définition de la traite des êtres humains

**R**echercher dans la *Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains* (entrée en vigueur le premier février 2008) la définition de « la traite des êtres humains » et les principales mesures que le texte propose pour lutter contre la traite et protéger les victimes.

#### Objectif spécifique

Connaître les objectifs de la *Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains*.

#### La démarche

Cette activité se décline en deux temps distincts :

##### 1. Partie théorique

Rechercher la définition de la discrimination dans la Convention.

##### 2. Partie pratique

En petits groupes de 4 ou 5 élèves, déterminer les moyens que les gouvernements peuvent mettre en place pour protéger les victimes de la traite des êtres humains.

#### Source recommandée

- Le texte de la Convention  
<http://www.conventions.coe.int/>

# 11. LA TRAITE DES FEMMES

Disciplines : Sciences humaines.

## ACTIVITE 2 : Les conditions du trafic des femmes

À l'aide des sites Internet recommandés sur la fiche 11 du dossier *Des images pour l'égalité*, rechercher les conditions du trafic des femmes et les secteurs dans lesquels elles travaillent en Suisse et/ou en Europe.

### Objectif spécifique

Estimer l'ampleur du trafic d'êtres humains et les facteurs de risques spécifiques des femmes et des jeunes filles.

### La démarche

Cette activité se décline en deux temps distincts :

#### 1. Partie théorique

Rechercher la définition de la discrimination dans la Convention.

#### 2. Partie pratique

En petits groupes de 4 ou 5 élèves, déterminer les moyens que les gouvernements peuvent mettre en place pour protéger les victimes de la traite des êtres humains.

### Sources recommandées

- Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT)  
[www.fedpol.admin.ch/](http://www.fedpol.admin.ch/)

- Lobby Européen des Femmes  
[www.womenlobby.org/](http://www.womenlobby.org/)

## 12. LA SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE

Disciplines : Sciences humaines et groupe santé.

### OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Sensibiliser les jeunes aux acquis récents dont ils/elles bénéficient en matière de droits à la santé sexuelle et reproductive.

### CONSTATS

- La mortalité maternelle et infantile est très importante dans les pays pauvres. De plus, les femmes n'ont souvent pas accès à la contraception.
- Le droit à l'avortement existe en Suisse sous certaines conditions médicales depuis 2004. Il est encore interdit dans de nombreux pays.

## DÉMARCHES ET ACTIVITÉS

### ACTIVITE 1 : Qu'est-ce qu'un centre de planning familial ?

**R**echercher les prestations du centre de planning familial de votre région ou de la fondation suisse pour la santé sexuelle et reproductive (PLANeS).

#### Objectif spécifique

Découvrir les différents organismes œuvrant sur le terrain en matière de santé sexuelle et reproductive.

#### La démarche

Demander aux élèves de rechercher sur Internet le maximum d'informations concernant ce(s) organisme(s) selon la grille de recherche ci-dessous. Éventuellement prendre contact directement par téléphone afin d'organiser une rencontre sur place (centre de planning familial).

<b>Nom de l'organisme</b>	
<b>But et mission</b>	
<b>Ses activités (passées et en cours)</b>	
<b>Bénéficiaires / population cible</b>	
<b>Objectifs / impact</b>	
<b>Partenaires</b>	
<b>Publications</b>	

## **12. LA SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE**

**Disciplines : Sciences humaines et groupe santé.**

### **ACTIVITE 2 : La mortalité maternelle. Comment la réduire ?**

**S**ur la base de la publication de l'OMS *Réduire la mortalité maternelle*, 1999, définir l'ampleur mondiale du problème de mortalité maternelle et les moyens qui existent pour la réduire.

#### **Objectif spécifique**

Comprendre que pour réduire la mortalité maternelle, il est nécessaire d'intervenir à plusieurs niveaux, notamment : la famille,

la communauté, la société en général, les systèmes de santé, la législation et les politiques nationales.

#### **La démarche**

Consulter la publication. Répartir les élèves par groupes qui, à tour de rôle, seront chargé-e-s de lire et de présenter à la classe la teneur du texte.

#### **Source recommandée**

- Le site Internet de l'Organisation mondiale de la santé  
<http://www.who.int>